

Service Eau Risques Nature Forêt
Unité Nature Forêt
Affaire suivie par : Frédéric CHEVALLIER
Tél. : 03 81 65 61 96
frederic.chevallier@doubs.gouv.fr

Besançon, le 18 mai 2022

Participation du public - Synthèse des observations du public

Projet d'arrêté préfectoral fixant le nombre minimal et le nombre maximal de chevreuils à prélever par unité de gestion cynégétique dans le département du Doubs pour la saison 2022-2023

soumis à la participation du public du 22 avril au 12 mai 2022 sur le site des services de l'Etat dans le Doubs

1 - Observation du public :

Le projet d'arrêté préfectoral fixant le nombre minimal et le nombre maximal de chevreuils à prélever par unité de gestion cynégétique dans le département du Doubs pour la saison 2022-2023 n'a fait l'objet d'aucune observation de la part du public.

2 – Décision :

L'arrêté préfectoral est donc proposé à la signature sans modification.

Aurélia BARTEAU,



Cheffe du service
eau, risques, nature, forêt

